

Code canadien du travail

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est terminée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre quelques minutes pour soulever la question de privilège. Ce matin, la Chambre a eu l'amabilité d'appuyer ma motion pour féliciter les huit députés qui ont été élus il y a 20 ans aujourd'hui et qui sont restés ici tout ce temps. Étant donné le libellé de ma motion, mentionnant ceux qui ont été élus pour la première fois il y a 20 ans aujourd'hui, j'aurais dû inclure le nom d'un autre député. Je suppose que je ne l'ai pas ajouté ce matin parce qu'il n'a pas toujours été ici depuis les

20 dernières années, mais je le félicite également. Je veux rendre hommage au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) pour être encore avec nous, même s'il n'a pas été ici pendant deux mandats après avoir été élu pour la première fois il y a 20 ans aujourd'hui. S'il y en a d'autres, je les ajoute aussi.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, en conformité de l'ordre adopté le lundi 30 mai 1977.

(A 5 heures, la séance est levée d'office conformément à un ordre spécial.)